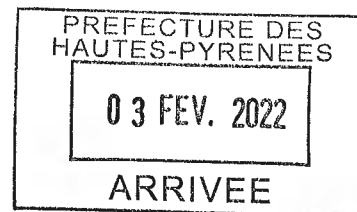




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 31 janvier à 18h

2022/003

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCCO, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES
En visio : Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ (arrivée au point n°7)

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Bernard JOUCLA (procuration à Jean TRILLE), Régine TOSON (procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Bruno CAZERES (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 26 janvier 2022

DEMANDE DETR 2022 : CREATION D'UN PUMPTRACK

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions concernant la conception et la réalisation d'un pumptrack.

En effet, la municipalité souhaite développer l'offre sportive et de loisirs pour la jeunesse iboscéenne. En 2021, un city-stade (terrain multisports) a été installé et inauguré en juillet dans le quartier de la Passade.

En 2022, les élus souhaitent étendre cette offre en proposant la création d'un pumptrack dans un autre quartier du village. Cet équipement permettra la pratique du vélo, du BMX, d'autres activités à roues et roulettes tel que le skateboard, rollers, trottinette, draisienne... Il conviendra aussi bien aux enfants de 5 à 7 ans (baby et piste verte) qu'aux pratiquants de haut niveau et aux passionnés (pistes bleue et rouge).

Plan de financement / DETR 2022 :

Etat - DETR	50 000 € HT
Département - DCU	50 000 € HT
CATLP - FAC	16 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	34 000 € HT
	TOTAL
	150 000 € HT
	180 000 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € HT au titre de la DETR 2022 pour la création d'un pumptrack.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le... **- 3.FEV. 2022**

de la publication le... **- 3.FEV. 2022**

IBOS, le... **- 3.FEV. 2022**

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE